

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3098

28 décembre 2012

### SOMMAIRE

Aleph Holdings Limited I S.à r.l., SPF ..	148658	Lubna (Lux) S.à r.l. ....	148671
Algeco Scotsman FS Co S.à r.l. ....	148701	Lytore Property S.A. ....	148673
AMB Europe Luxembourg Holding 1 S.à r.l. ....	148663	MGI GROUPE FIDUCIAIRE Luxembourg S.à r.l. ....	148677
Beverli Participations Financières S.A. ..	148659	Milan E-Ventures S.A. ....	148663
Blue Mountain Fund S.A., SICAV-SIF ...	148703	Mothership S.à r.l. ....	148678
BluO I Equity 1 S.à r.l. ....	148659	Newstay S.à r.l. ....	148662
Bridal Investments S.à r.l. ....	148693	Nico Hansen S.à r.l. ....	148677
BT Global Services Luxembourg S.à r.l. .....	148663	Oceane Group S.A. ....	148688
Centre d'Expertise pour l'Aide au Dévelop- pement des Entreprises S.A. ....	148661	Ockham Capital Partners S.A. ....	148661
Comptoir Electrique et Fournitures du Lu- xembourg S.A. ....	148660	Pearsie International S.A. ....	148660
Corallo S.A. ....	148660	Pharlyse S.A. ....	148682
E.R.T. Environmental & Recycling Techno- logies S.à r.l. ....	148662	Promimmo S.A. ....	148691
Faci International ....	148687	RE - BA S.à r.l. ....	148667
Fedi S.A. ....	148675	Sancopia Portfolios No. 1 S.à r.l. ....	148662
Findale Enterprises S.A. ....	148660	SEB Life Luxembourg Branch ....	148664
Francine Arits & Cie ....	148661	SEB Life Luxembourg Branch ....	148664
Franklin Templeton Shariah Funds ....	148664	Share Link 11 S.A. ....	148683
Hickory S.A. ....	148669	Société Européenne de Développements Immobiliers "SEDIMO" ....	148704
HK Management Consulting & Account S.à r.l. ....	148670	Sofirom s.à r.l. ....	148685
Imagolux S.à r.l. ....	148672	Solvadis International S.à.r.l. ....	148658
Inservio S.A. ....	148661	Stebens S.à r.l. ....	148680
Interactive Luxembourg S.A. ....	148662	Streff S.à r.l. ....	148686
Lac Majeur S.à r.l. ....	148659	TDR FS Co S.à r.l. ....	148701
Lakeview ....	148658	TNN Trust and Management S.A. ....	148684
LG Management 4 & Cie ....	148661	Vantage Airport Group (Luxembourg) S.à r.l. ....	148659
		Vinci Investments S.A. ....	148664
		Ypso Holding S.à r.l. ....	148658

**Lakeview, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 141.813.

Constituée suivant acte reçu par Maître Karin REUTER, notaire de résidence à L-Petange, en date du 28 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2483 du 10 octobre 2008.

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Sharon Zinman, Gérant, demeurant à Berkeley Square, GB-W1 J6BR London, détenteur de 500 parts sociales de la société Lakeview S.à r.l., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a transféré ses parts sociales à la société Telforce Marketing Solutions Ltd., avec siège social au 2, Apostolos Varnavas, c/o Centaur House, CY-2571 Nisou - Nicosia.

Cette dernière détient en conséquence toutes les parts sociales composant le capital social de la société Lakeview S.à r.l.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

*Pour la société Lakeview S.à r.l.*

Référence de publication: 2012151070/17.

(120199524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Ypso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 41.898.225,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.644.

1. L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Nicolas PAULMIER, gérant de catégorie B de la Société, est la suivante: Warwick Court, Paternoster Square, UK- London EC4M 7AG.

2. L'adresse professionnelle actuelle de Madame Daniele ARENDT-MICHELS, gérant de catégorie B de la Société est la suivante: Ballade B2 Building, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151344/13.

(120199578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

**Aleph Holdings Limited I S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2012151410/14.

(120199811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

**Solvadis International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.997.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151984/10.

(120199814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

**Beverli Participations Financières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 50.799.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 31 Août 2012:*

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société au 151, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEVERLI PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A.

Référence de publication: 2012151523/12.

(120199653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Lac Majeur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 117.611.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Lac Majeur S. à r. l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012151813/13.

(120199791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**BluO I Equity 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 142.072.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. November 2012.

*Für die BluO I Equity 1 S.à r.l.*

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012151493/14.

(120199774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Vantage Airport Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 6.183.603,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 153.594.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé unique Vantage Airport Group Investments (Two) Ltd. et ce avec effet immédiat:

2900 - 550 Burrard Street, Vancouver BC, V6C 0A3, Canada

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2012151326/15.

(120199609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

---

**Findale Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 53.554.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 31 Août 2012:*

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société au 151, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINDALE ENTERPRISES S.A.

Référence de publication: 2012151686/12.

(120199679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Pearsie International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 161.880.

La société a été informée du changement d'adresse des administrateurs Monsieur Christophe BLONDEAU et Madame Brigitte DENIS ainsi que du commissaire aux comptes H.R.T. Révision S.A. qui est désormais au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Strassen, le 20 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour PEARSIE INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012151925/13.

(120199643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Comptoir Electrique et Fournitures du Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 105.890.

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de Comptoir Electrique et Fournitures du Luxembourg S.A. (la Société) en date du 26 octobre 2012 que le mandat d'Ernst & Young S.A., en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société a été renouvelé, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Comptoir Electrique et Fournitures du Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012151560/14.

(120199745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Corallo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 127.390.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 20 novembre 2012*

La démission de Monsieur MARIANI Daniele de ses fonctions d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

CORALLO S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2012151606/15.

(120199669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**LG Management 4 & Cie, Société en Commandite simple,  
(anc. Francine Arits & Cie).**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 148.146.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 6 novembre 2012*

*Résolution*

L'Assemblée Générale des associés décide d'accepter le transfert de la part sociale de l'associé-commanditaire Adriaan Wisse à l'autre associé-commanditaire Madame Mireille Arits.

Après cette résolution Madame Mireille Arits, associée commanditaire, devient la seule associée commanditaire et détient maintenant 10.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social;

Signature.

Référence de publication: 2012151827/15.

(120199689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Inservio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.  
R.C.S. Luxembourg B 160.898.

—  
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2012157695/10.

(120208332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

---

**Centre d'Expertise pour l'Aide au Développement des Entreprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 69.768.

—  
Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012157563/10.

(120208373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

---

**Ockham Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 151.282.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 19 novembre 2012*

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve à l'unanimité le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne à l'unanimité décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.
3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

POUR OCKHAM CAPITAL PARTNERS S.A.

FIDECO Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012153922/19.

(12020721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Interactive Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 56.068.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012157696/10.

(120208793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

**E.R.T. Environmental & Recycling Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 22.499.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157601/10.

(120207985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

**Sancopia Portfolios No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 168.560.

*Cession de parts*

Avec effet au 26 novembre 2012, un changement dans l'actionariat de la société ci-dessus a eu lieu comme suit:

The Paragon Group of Companies Plc, détenant 12.500 de parts sociales dans la société ci-haut mentionnée, a cédé la totalité de ses parts à:

Sancopia Portfolios-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168561, avec adresse au 37, rue d'Anvers, L- 1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dès lors, l'associé unique et la répartition de parts sociales est à inscrire comme suit:

Sancopia Portfolios-A S.à r.l. . . . . 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012157284/21.

(120207410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

**Newstay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 170.399.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 octobre 2012*

L'associé unique de Newstay S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer la société suivante «Gérant» avec effet au 23 octobre 2012 et ce pour une durée illimitée

\* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Christina Horf.

Référence de publication: 2012151879/13.

(120199794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

**AMB Europe Luxembourg Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 43.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.678.

En date du 19 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Transfert du siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 19 novembre 2012.

- Acceptation de la démission de TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, existant selon le droit luxembourgeois, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence B 84993, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 19 novembre 2012.

L'associé unique a informé la Société que sa nouvelle dénomination sociale est désormais Prologis European Investments LLC depuis le 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

M.C.J. Weijermans / Pamela Valasuo

Administrateur / Fondée de pouvoir B

Référence de publication: 2012151448/22.

(120199648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Milan E-Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.478.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15/11/2012*

**Résolutions:**

L'assemblée a décidé:

- de clôturer la liquidation,

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans avec l'agent de domiciliation à son siège social, actuellement au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées auprès de Trésorerie de l'Etat, Caisse de consignations, 3, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15/11/2012.

Référence de publication: 2012151851/20.

(120199772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**BT Global Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, avenue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.901.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Rodrigo Benito Alonso

Gérant

Référence de publication: 2012151536/12.

(120199706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**SEB Life Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 106.089.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB Life (Ireland) Assurance Company Ltd

Signature

Référence de publication: 2012152006/12.

(120199775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**SEB Life Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 106.089.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB Life (Ireland) assurance Company Ltd

Signature

Référence de publication: 2012152007/12.

(120199776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Vinci Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 172.675.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la société anonyme Vinci Investments S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 172.675, en date du 8 novembre 2012, que Monsieur Claude ZIMMER, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Echternach, le 16 novembre 2012.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2012152070/16.

(120199773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Franklin Templeton Shariah Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 169.965.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Templeton Global Advisors Limited, a company governed by the laws of the Bahamas, having its registered office located at Templeton Building, Lyford Cay, P.O. Box N 7759, Nassau, Bahamas.

here represented by Ms Valérie Le Tessier, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on November 5, 2012.

This proxy, signed by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of Franklin Templeton Shariah Funds, a société d'investissement à capital variable having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. B 169965) (the



“Company”), incorporated pursuant to a notarial deed dated on July 3, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1784 of July 16, 2012. The articles of incorporation of the Company (the “Articles”) have not yet been amended.

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To amend article 6 of the articles of association of the Company;
2. To amend article 8 of the articles of association of the Company;
3. To amend article 12 of the articles of association of the Company;
4. To amend article 21 of the articles of association of the Company;
5. To amend article 22 f) of the articles of association of the Company;
6. To amend article 28 of the articles of association of the Company.

have requested the undersigned notary to document the following:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 6, fourth and tenth paragraph of the Articles which shall forthwith read as follow:

**Art. 6. Fourth paragraph.** “All issued shares of the Company other than dematerialised shares (if issued) shall be inscribed in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company for such purpose and such register of shareholders shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company, the Sub-Fund, the number of shares held by him and the amount paid in on each such share.”

**Art. 6. Tenth paragraph.** “The address of the shareholders as well as all other personal data of shareholders collected by the Company and/or any of its agents may be, subject to applicable local laws and regulations, collected, recorded, stored, adapted, transferred or otherwise processed and used (“processed”) by the Company, its agents and other companies of the Franklin Templeton Investments Group, any subsidiary or affiliate thereof, which may be established outside Luxembourg and/or the European Union, including the US and India, and the financial intermediary of shareholders. Such data may be processed for the purposes of account administration, anti-money laundering and counterterrorist financing identification, tax identification (including, but not limited to, for the purpose of compliance with the Foreign Account Tax Compliance Act, as might be amended, completed or supplemented (“FATCA”) as well as, to the extent permissible and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations and any other local applicable laws and regulations, the development of business relationships including sales and marketing of Franklin Templeton Investments products and services.”

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 8, first and last paragraph of the Articles, which shall forthwith read as follow:

**Art. 8. First paragraph.** “The Company may restrict or prevent the ownership of shares by any US person (as defined hereafter) and/or any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company or its shareholders, may result in a breach of any applicable law or regulation (whether Luxembourg or foreign) or may expose the Company or its shareholders to liabilities (to include, inter alia, regulatory or tax liabilities and any other tax liabilities that might derive, inter alia, from any breach of FATCA requirements) or any other disadvantages that it or they would not have otherwise incurred or been exposed to. Such persons, firms or corporate bodies (including US persons and/or persons in breach of FATCA requirements) are herein referred to as “Prohibited Persons”.”

**Art. 8. Last paragraph.** “In addition to the foregoing, the Company may restrict the issue and transfer of shares of a Sub-Fund to institutional investors within the meaning of Article 174 of the 2010 Law (“Institutional Investor(s)”). The Company may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares of a Sub-Fund reserved for Institutional Investors until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of shares of a Sub-Fund reserved to Institutional Investors is not an Institutional Investor, the Company will convert the relevant shares into shares of a Sub-Fund which is not restricted to Institutional Investors (provided that there exists such a Sub-Fund with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The Company will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the register of shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares of a Sub-Fund restricted to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor.”

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 12 of the Articles, which shall forthwith read as follow:

“Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or upon the written request of shareholders representing at least one tenth (1/10) of the share capital of the Company, pursuant to a notice setting forth the agenda sent and/or published in accordance with applicable law.”

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 21, third paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follow:

**Art. 21. Third paragraph.** “The sale price shall normally be paid within a period of time, to be determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus after the date on which the applicable net asset value was determined, and shall be equal to the net asset value of the relevant Sub-Fund’s shares as determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof less such applicable fees and charges (including but not limited to the dilution levy as described hereafter) as the Board of Directors may by resolution decide and such sum as the Board of Directors may consider an appropriate provision for duties and charges (including stamp and other duties, taxes and governmental charges, brokerage commissions, bank charges, transfer fees, registration and certification fees and other similar duties and charges) (“dealing charges”) which would be incurred if all the assets held by the Company and taken into account for the purpose of the relative valuation were to be realised at the values attributed to them in such valuation and taking into account any factors which it is in the opinion of the Board of Directors acting prudently and in good faith proper to take into account, such price being rounded down to two (2) decimal places and such rounding to accrue to the benefit of the Company.”

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 22 second paragraph point f) of the Articles, which shall forthwith read as follow:

**Art. 22. Second paragraph point f).**

“f) during any period when in the opinion of the Directors there exists unusual circumstances where it would be impractical or unfair towards the shareholders to continue dealing in the shares of the Company or of any Sub-Fund or any other circumstances, or circumstances where a failure to do so might result in the shareholders of the Company or a Sub-Fund incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantage or other detriment which the shareholders of the Company or a Sub-Fund might not otherwise have suffered; or”

*Sixth resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 28, last paragraph of the Articles, which shall forthwith read as follow:

**Art. 28. Last paragraph.** “In the circumstances provided in the second paragraph of this Article, the Board of Directors may also, subject to regulatory approval (if required), decide to consolidate or split any Share Classes within a Sub-Fund. To the extent required by Luxembourg law, such decision will be published or notified in the same manner as described above and the publication and/or notification will contain information in relation to the proposed split or consolidation. The Board of Directors may also decide to submit the question of the consolidation or split of Share Class to a meeting of holders of such Share Class. No quorum is required for this meeting and decisions are taken by the simple majority of the votes cast.”

There being no further item on the agenda, the meeting is closed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded only in English at the request of the appearing persons.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person has signed together with Us the notary the present original deed.

Signé: V. LE TESSIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52865. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153709/122.

(120202527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**RE - BA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.981.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Giuliana SEBASTIANI, salariée, née le 20 décembre 1977 à Luxembourg, demeurant à L-3470 Dudelange, 14, rue de la Fontaine,

2.- Monsieur Sergio FERNANDES TAVARES, né le 23 mars 1976 à Luxembourg, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 72, rue Michel Rodange.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un Restaurant et Brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «RE - BA S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (EUR 124.-) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille douze.

#### *Souscription et Libération*

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

Madame Giuliana SEBASTIANI . . . . .	25 parts sociales
Monsieur Sergio FERNANDES TAVARES . . . . .	75 parts sociales
TOTAL: Cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Le Bénéfice sera partagé en 2 parts égales, sans prendre en considération les parts sociales.

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes pré-qualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:

Madame Giuliana SEBASTIANI, Ouvrière, née le 20 décembre 1977 à Luxembourg, demeurant à L-3470 Dudelange, 14, rue de la Fontaine.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de la gérante technique.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4132 Esch-sur-Alzette, 52, Grand-Rue.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SEBASTIANI, FERNANDES TAVARES, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/11/2012. Relation: EAC/2012/15216. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155394/108.

(120204722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**Hickory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 10, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 63.587.

L'an deux mille douze, le neuf juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extra-ordinaire de la société anonyme "HICKORY S.A.", ayant son siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité (matr: 1998 2205 037),

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 12 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 419 du 11 juin 1998,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 63.587.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Sébastien ELISE, comptable, demeurant à Rombach, 18, rue de Bigonville, ici présent et ce-acceptant, représentant Madame Brigitte CAPPELLE, administrateur, demeurant à B-7890 Wodecq

ainsi que cela résulte d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

L'assemblée renonce à la nomination d'un scrutateur et d'un secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que Monsieur le Président déclare que Madame Brigitte CAPPELLE, administrateur, demeurant à B-7890 Wodecq, détient la totalité des actions de la société soit mille deux cent cinquante parts, ainsi que cela résulte du livre des actionnaires;

qu'elle est l'actionnaire unique de la société

2. Que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent et représenté reconnaissent dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui lui a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- a) Changement du siège social et de la première phrase de l'article 2 des statuts.
- b) Changement de l'article 8 des statuts.
- c) Démission d'administrateurs et confirmation d'administrateur unique.
- d) Démission de commissaire et nomination de commissaire
- f) Divers

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

a) A l'unanimité l'assemblée générale décide de déplacer le siège social de Strassen vers L-8832 Rombach, 10, route de Bigonville, et de changer en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch.»

b) L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura le teneur suivant:

« **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans payement.

En cas d'existence d'un actionnaire unique la société peut être gérée par un administrateur unique.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

La société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur de la société.

En cas d'administrateur unique, la société se trouve valablement engagée par la signature de ce dernier.»

c) A l'unanimité l'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs Monsieur Patrice PETIT et Madame Françoise OST de leurs fonctions d'administrateur avec décharge de l'exercice de leurs fonctions.

Est nommé au poste d'Administrateur unique de la société, Monsieur Paul CORNIL, né à Braine l'Alleud (B) le 10 octobre 1986, employé, demeurant à B-7890 Ellezelles, rue de Lahamaide 5, avec pouvoir de l'engager par sa seule signature et ce pour une durée de 6 ans à partir des présentes.

D) A l'unanimité l'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Marc CORNIL de sa fonctions de commissaire avec décharge de l'exercice de ses fonctions et de nommer en son remplacement pour une durée de six ans la société «LA FIDUCIAIRE COMPTABLE COMPTAFISC S.à r.l.», avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.397.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15.35 heures.

#### *Déclaration du comparant*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ sept cent euros (700,- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Signé: Sébastien ELISE, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8362. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153761/79.

(120203338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

### **HK Management Consulting & Account S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6648 Wasserbillig, 11, rue des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 105.477.

Im Jahre zwei tausend zwölf, den neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

#### **IST ERSCHIENEN:**

Herr Harald STEFFES, Bilanzbuchhalter/Steuerfachwirt, wohnhaft in L-6648 Wasserbillig, 11, rue des Sports.

Welcher Komparent dem unterzeichneten Notar erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HK Management Consulting & Account S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6648 Wasserbillig, 11, rue des Sports, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 105.477 (NIN 2005 2400 156).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Januar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 370 vom 23. April 2005, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. Mai 2012, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1557 vom 21. Juni 2012.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf dreissig tausend Euro (€ 30.000.-) beläuft, eingeteilt in dreissig (30) Anteile zu je ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Dass aufgrund einer Anteilübertragung unter Privatschrift vom 16. November 2012, welche Anteilübertragung, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten und dem amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, die ein tausend (1.000) Anteile alle Herrn Harald STEFFES zugeteilt sind.

Alsdann hat der Komparent den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgende Wortlaut zu geben:

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreissig tausend Euro (€ 30.000), aufgeteilt in dreissig (30) Anteile von je ein tausend Euro (€ 1.000.-), alle zugeteilt Herrn Harald STEFFES, Bilanzbuchhalter/Steuerfachwirt, wohnhaft in L-6648 Wasserbillig, 11, rue des Sports.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Frau Karin STEFFES als Geschäftsführerin der Gesellschaft an und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandats.

Herr Harald STEFFES ist nunmehr alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft HK Management Consulting & Account S.à r.l., mit der Befugnis die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. STEFFES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1956. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 26. November 2012.

Référence de publication: 2012153763/44.

(120202864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Lubna (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 129.396.

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“GELF Investments (Lux) S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, having its registered office at 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under R.C.S. B 117053,

here represented by Mr Alvin SICRE, private employee, with professional address at 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée “LUBNA (LUX) S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), having its registered office at 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129396 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1707 of 11 August 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on 13 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-2490 on 22 December 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First Resolution*

The sole shareholder decides to amend the seventh paragraph of Article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.”

*Second Resolution*

The general meeting resolves to acknowledge the resignation of Daniel Peeters from his mandate of chairman of the board of managers with effect today.

The general meeting resolves to appoint as chairman of the board of managers for an unlimited period Mr Dominique PRINCE, with professional address in 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the party appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

“GELF Investments (Lux) S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28 boulevard d’Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117053,

représentée par Monsieur Alvin SICRE, employé, avec adresse professionnelle au 28 boulevard d’Avranches, L-1160 Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LUBNA (LUX) S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 28 boulevard d’Avranches, L-1160 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129396, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1707 en date du 11 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 décembre 2009, numéro 2490.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L’associé unique décide de modifier le septième alinéa de l’article 12 des statuts comme suit:

«Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, le cas échéant, par deux gérants.»

*Deuxième Résolution*

L’associé unique décide de reconnaître la démission de Monsieur Daniel Peeters comme Président du conseil de gérance à partir de ce jour.

L’assemblée générale décide de nommer Monsieur Dominique PRINCE, avec adresse professionnelle au 28, boulevard d’Avranches, L1160 Luxembourg comme Président du conseil de gérance pour une durée illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d’une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SICRE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14452. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012153812/79.

(120202906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Imagolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9244 Diekirch, 33, rue de l’Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 102.344.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l’assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «IMAGOLUX S.à r.l.», ayant son siège social à L-9244 Diekirch, 33, rue de l’Hopital,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 102.344,

tenue en date du 9 novembre 2012, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 14 novembre 2012, sous le référence DIE/2012/13566.



que suite au décès de Monsieur Fernando Manuel AZEVEDO GONCALVES, en son vivant actionnaire et gérant de la prédite société, commerçant, ayant demeuré en dernier lieu à L-9244 Diekirch, 33, rue de l'Hopital, survenu à Luxembourg en date du 24 octobre 2012, sa succession est échue par parts égales à son épouse survivante Maria Agostinha CALHANDRO MENESES DA CUNHA et à ses trois enfants Patricia, Cindy et Chloé, que par conséquent, les actionnaires de la société prédite ont pris les résolutions suivantes:

- les 183 parts sociales de Monsieur Fernando Manuel AZEVEDO GONCALVES, appartiennent actuellement à ses héritiers comme suit:

1) Madame Maria Agostinha CALHANDRO MENESES DA CUNHA, commerçante, née à Santo Isidoro/Mafra (Portugal) le 6 décembre 1956, demeurant à L-9244 Diekirch, 33, rue de l'Hopital (114,375 parts)

2) Madame Patricia GONCALVES, salariée, née à Ettelbruck le 27 novembre 1978, demeurant à L-3583 Dudelange, 50, rue des Mouleurs (22,875 parts)

3) Madame Cindy DA CUNHA GONCALVES, coiffeuse, née à Ettelbruck le 9 juin 1983, demeurant à L-4023 Esch-sur-Alzette, 14, rue Jean-Pierre Bausch, (22,875 parts)

4) Madame Chloé DA CUNHA GONCALVES, étudiante, demeurant à L-9244 Diekirch, 33, rue de l'Hopital (22,875 parts)

- Nomination de Madame Maria Agostinha CALHANDRO MENESES DA CUNHA, prénommée, en tant que gérante de la prédite société, en remplacement de son époux Monsieur Fernando Manuel AZEVEDO GONCALVES, avec effet au 9 novembre 2012.

Ettelbruck, le 26 novembre 2012.

Pour extrait conforme

*Le notaire*

Référence de publication: 2012153774/34.

(120202837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Lyotre Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.112.

L'an deux mille douze, le quinzième jour de novembre.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.770,

en sa qualité d'actionnaire unique de LYOTRE PROPERTY S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152.112, constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Rambrouch, du 16 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 mai 2010, n° 925 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la «Société»),

ici représentée par Monsieur Patrick de Froidmont, juriste, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Agenda*

1 Modifier l'année sociale de la Société;

2 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer l'année sociale en cours au 30 novembre 2012, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire commencera le 1<sup>er</sup> décembre 2012 et se terminera le 31 décembre 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013; et

3 Modifier en conséquence l'article 18 des statuts de la Société pour changer l'année sociale;

4 Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

### Seconde résolution

L'Actionnaire Unique a décidé (i) de clôturer l'année sociale en cours au 30 novembre 2012, (ii) qu'une année sociale intérimaire commencera le 1<sup>er</sup> décembre 2012 et se terminera le 31 décembre 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013.

### Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 18 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.»

### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue française, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte français primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses noms, prénoms usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

### Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand twelve, on the fifteenth day of November.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 106.770,

in its capacity as Sole Shareholder of LYOTRE PROPERTY S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.112, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, then notary residing in Rambrouch, dated March 16, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 4, 2010, n° 925, and whose articles of incorporation have not yet been amended (the "Company"),

duly represented by Mr Patrick de Froidmont, jurist, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, by virtue of a proxy dated November 15, 2012.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

### Agenda

1 To change the financial year of the Company;

2 Subject to the above change, (i) to end the current financial year of the Company on 30 November 2012, (ii) to resolve that an interim financial year will begin on 1<sup>st</sup> December 2012 and end on 31 December 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1<sup>st</sup> January 2013 and end on 31 December 2013;

3 To amend subsequently the article 18 of the articles of association of the Company in order to change the fiscal year;

4 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

### First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

### Second resolution

The Sole Shareholder resolved (i) to end the current financial year of the Company on 30 November 2012, (ii) that an interim financial year will begin on 1<sup>st</sup> December 2012 and end on 31 December 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1<sup>st</sup> January 2012 and end on 31 December 2012.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 18 of the articles of association of the Company in order to change the fiscal year, which shall from now on read as follows:

" **Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> of each year and ends on December 31<sup>st</sup> the same year."

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Signé: P. DE FROIDMONT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13734. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153856/102.

(120202869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Fedi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 38.914.

L'an deux mille douze, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «FEDI S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38.914, constituée suivant acte notarié du 27 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 216 du 22 mai 1992. Les statuts ont été modifiés lors de la conversion du capital en euro en date du 15 décembre 2000, acte publié au Mémorial numéro 218 du 8 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cornelia METTLEN, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L 8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune; modification subséquente de l'article premier, deuxième alinéa des statuts de la Société;

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> premier alinéa et article deux, dernier alinéa des statuts de la Société;

3. Octroi de la possibilité pour le conseil d'administration d'adopter ses décisions par voie de résolutions circulaires et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

5. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier, avec même effet, non seulement l'article premier (1<sup>er</sup>), deuxième alinéa mais également l'article neuf (9) des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième alinéa).** «Le siège social est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

**Art. 9.** «L'assemblée générale annuelle se réunit le premier jeudi du mois de juin à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article premier (1<sup>er</sup>), premier alinéa et l'article deux (2), dernier alinéa mais également l'article treize (13) des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante.

**Art. 1<sup>er</sup>. (premier alinéa).** «Il existe une société anonyme sous la dénomination de FEDI S.A.»

**Art. 2. (dernier alinéa).** «La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

**Art. 13.** «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'octroyer la possibilité pour le conseil d'administration d'adopter ses décisions par voie de résolutions circulaires.

En conséquence, il est inséré un nouveau cinquième alinéa à l'article six des statuts de la Société, et non à l'article cinq comme indiqué dans l'ordre du jour, lequel alinéa aura la teneur suivante:

**Art. 6. (nouveau cinquième alinéa).** «Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article cinq, premier alinéa et l'article six, dernier alinéa des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

**Art. 6. (dernier alinéa).** «La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Enfin, l'Assemblée Générale décide de supprimer le sixième alinéa de l'article six des statuts relatif à l'autorisation préalable de l'assemblée pour la délégation à un membre du Conseil d'Administration.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. METTLEN, C. DETREMBLEUR, D. MATTUCCI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14549. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012153689/94.

(120202928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**MGI GROUPE FIDUCIAIRE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Nico Hansen S.à r.l.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.916.

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Philippe BOSSICARD, gérant de société, demeurant à B-6800 Libramont, 11, rue de l'Ancienne Gare.

2.- La société anonyme TRAXIMA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.348.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 5557, avenue Pasteur, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 14 novembre 2012,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée NICO HANSEN S.à r.l., avec siège social à L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'École Agricole, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.916 (NIN 2007 2407 793),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 811 du 8 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 866 du 12 mai 2007.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Philippe BOSSICARD, prénommé, cinquante-et-une parts sociales . . . . .	51
2.- La société anonyme TRAXIMA INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ensuite les associés, représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en MGI GROUPE FIDUCIAIRE Luxembourg S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La société prend la dénomination de MGI GROUPE FIDUCIAIRE Luxembourg S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Ettelbruck à Luxembourg et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg.

*Troisième résolution*

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivant:

**Art. 3.** La Société a pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats de gestion et d'organisation administrative, la constitution de sociétés, les activités de domiciliataire de sociétés ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert comptable ou à celle de conseil en organisation.

Elle pourra faire toutes opérations et transactions, tant mobilières qu'immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

*Sixième résolution*

Les associés décident d'accepter les démissions de Monsieur Nico HANSEN et de Monsieur Alain BARTHOLMÉ en tant que gérant technique respectivement gérant administratif de la société et leur accordent décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Septième résolution*

Les associés décident de nommer comme gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe BOSSICARD, gérant de société, né à Bastogne (Belgique), le 26 juin 1951, demeurant à B-6800 Libramont, 11, rue de l'Ancienne Gare.

Sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Sandra WEIDENHAUPT, employée privée, épouse de Monsieur Nico HANSEN, née à Luxembourg, le 2 juin 1970, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

- Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, né à Luxembourg, le 16 mars 1968, demeurant à L-1913 Luxembourg, 4, rue Léandre Lacroix.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. KARP, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1947. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153906/82.

(120202963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Mothership S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.085.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mrs. Zivana KRUSIC, employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy, given on October 30, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "MOTHERSHIP S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155085, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2125 of 8 October 2010. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2647 of 26 October 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million two hundred and twenty-six thousand one hundred and ninety-eight British Pounds (GBP 1,226,198.00), so as to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred British Pounds (GBP 12,600.00) up to one million two hundred and thirty-eight thousand seven hundred and ninety-eight British Pounds (GBP 1,238,798.00), by the issue of one million two hundred and twenty-six thousand one hundred and ninety-eight (1,226,198) new shares, each having a par value of one British Pounds (GBP 1.00), paid up by a contribution in cash.

All the new shares are entirely subscribed by Europa Real Estate III S.à r.l., prenamed. The total contribution amount of one million two hundred and twenty-six thousand one hundred and ninety-eight British Pounds (GBP 1,226,198.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to restate article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at one million two hundred and thirty-eight thousand seven hundred and ninety-eight British Pounds (GBP 1,238,798.00) divided into at one million two hundred and thirty-eight thousand seven hundred and ninety-eight (1,238,798) shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.00) each.”

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Mademoiselle Zivana KRUSIC, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2012.

La procuration signée “ne varietur” par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «MOTHERSHIP S.à r.l.» (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155085, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2125 du 8 octobre 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2647 du 26 octobre 2012.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million deux cent vingt-six mille cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (GBP 1.226.198,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille

six cents Livres Sterling (GBP 12.600,00) à un million deux cent trente-huit mille sept cent quatre-vingtdix-huit Livres Sterling (GBP 1.238.798,00), par l'émission d'un million deux cent vingt-six mille cent quatre-vingt-dix-huit (1.226.198) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.00), payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des nouvelles parts Sociales est entièrement souscrit par Europa Real Estate III S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport d'un million deux cent vingt-six mille cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (GBP 1.226.198,00) pour ces nouvelles parts sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (GBP 1.238.798,00) divisé en un million deux cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (1.238.798) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,00 GBP) chacune.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. KRUSIC, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14544. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012153895/98.

(120202900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

### **Stebens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.

R.C.S. Luxembourg B 140.521.

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **ONT COMPARU:**

1) MH Participations S.A., société anonyme ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 133323, dûment représentée par son administrateur unique, Monsieur Rico MAROCHI;

2) FV-INVEST S.A., société anonyme ayant son siège social à L-2155 Luxembourg, 146 Muhlenweg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 131588,

ici représentée par Monsieur Rico MAROCHI, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3) Monsieur Rico MAROCHI, né le 9 janvier 1964 à Differdange, demeurant à L-4519 Differdange, 46 Cité Breifeld.

4) Monsieur Fernand CAIXINHA, né le 3 juin 1973 à Luxembourg, demeurant à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlbach,

ici représenté par Monsieur Rico MAROCHI, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "STEBENS S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5421 Erpeldange, 7, An der Flass, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140521, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2014 du 20 août 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire Maître Jean SECKLER, en date du 20 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 297 du 11 février 2009;



- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée constate:

- qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 8 novembre 2012, Monsieur Jean-Joseph STEBENS, demeurant 7, An der Flass, L-5421 Erpeldange/Bous, a cédé ses deux cent vingt-cinq (225) parts sociales qu'il détenait dans la Société à MH Participations S.A., société anonyme ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 133323.

- qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 8 novembre 2012, Madame Georgette STEBENS, demeurant 9A, Rue Principale, L-9190 Vichten, a cédé deux cent vingt-quatre (224) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à MH Participations S.A., prédésignée.

- qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 8 novembre 2012, Madame Georgette STEBENS, prénommée, a cédé une (1) part sociale qu'elle détenait dans la Société à Monsieur Fernand CAIXINHA, prénommé.

- qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 8 novembre 2012, Monsieur Guy STEBENS, demeurant 10, rue de Rolling, L-5421 Erpeldange/Bous, a cédé ses deux cent vingt-cinq (225) parts sociales qu'il détenait dans la Société à FVINVEST S.A., société anonyme ayant son siège social à L-2155 Luxembourg, 146 Muhlenweg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 131588.

- qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 8 novembre 2012, Monsieur Claude STEBENS, demeurant 19, A Benzelt, L-5426 Greiveldange, a cédé deux cent vingt-quatre (224) parts sociales qu'il détenait dans la Société à FV-INVEST S.A., prédésignée.

- qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 8 novembre 2012, Monsieur Claude STEBENS, prénommé, a cédé une (1) part sociale qu'il détenait dans la Société à Monsieur Rico MAROCHI, prénommé.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées et Monsieur Jean-Joseph STEBENS, prénommé, en sa qualité de gérant unique, les considère comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de la date des cessions.

Ils ont droit aux bénéfices à partir de la même date et sont subrogés à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Weiler-la-Tour."

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Joseph STEBENS, prénommé, de sa fonction de gérant de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer pour une durée illimitée les personnes suivantes comme gérants de la Société:

- Monsieur Rico MAROCHI, né le 9 janvier 1964 à Differdange, demeurant à L4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld, en tant que gérant technique.

- Monsieur Fernand CAIXINHA, né le 3 juin 1973 à Luxembourg, demeurant à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlbach, en tant que gérant administratif.

Le pouvoir de signature sera le suivant:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée constate que les associés s'engagent à procéder au changement de la dénomination de la Société lorsque la remise des clés de la résidence JADE sise à Erpeldange/Bous, cadastrée commune de BOUS, section C d'Erpeldange, Numéro 1303/4811, lieu-dit «Rue de Mondorf», place (occupée), contenant 6 ares 87 centiares, aura eu lieu.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille cent euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAROCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. LAC/2012/53289. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154028/90.

(120202785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

### **Pharlyse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 19.000.

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

La séance est ouverte à 10.00 heures.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«Pharlyse S.A.», ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 19.000, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1981, publié au Mémorial C numéro 66 du 31 mars 1982 et dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 19 du 24 janvier 1989.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, Avocat à la Cour, établi professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 1500 (mille cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de prolonger la durée de la société pour une période illimitée.

2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Pharlyse S.A.». Le siège social est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est illimitée.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de prolonger la durée de la société pour une période illimitée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide, à l'unanimité de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Pharlyse S.A.». Le siège social est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est illimitée.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, S. MARX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54972. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé):* Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153948/63.

(120202836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Share Link 11 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.164.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée "QUEEN'S HOLDINGS LLC", établie et ayant son siège social à DE-19809 Wilmington, 501 Silverside Road, Silverside Carr Executive Center (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Madame Sonia DELFINI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "SHARE LINK 11 S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80164, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 671 du 24 août 2001.

2) Que le capital social est fixé à deux cent soixante-dix mille euros (270.000,- EUR), représenté par deux mille sept cents (2.700) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DELFINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54833. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154009/51.

(120203282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

#### **TNN Trust and Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 68.364.

L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TNN Trust and Management S.A.», ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, constituée sous la dénomination de "FIDA TRUST & MANAGEMENT S.A." en date du 22 janvier 1999 suivant acte dressé par-devant Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations n° 293, du 27 avril 1999, dont les statuts ont été modifiés en date du 11 août 1999 suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 901 du 29 novembre 1999 et suivant assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 12 avril 2001, publiée au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1043 du 21 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michael James Morrice, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 93.750.- (quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros) pour porter le montant actuel de EUR 31.250.- (trente-et-un mille deux cent cinquante euros) à EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription des actions nouvelles par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle et libération par incorporation des réserves.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts de la société.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 93.750.- (quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros) pour porter le montant actuel de EUR 31.250.- (trente et un mille deux cent cinquante euros) à EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

Les nouvelles actions ont été souscrites par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle et intégralement libérées par incorporation de réserves non distribuables à hauteur d'un montant de 64.250.- (soixante-quatre mille deux cent cinquante euros) et par incorporation des bénéfices reportés à concurrence d'un montant de 29.500.- (vingt-neuf mille cinq cents euros).

La preuve de l'existence desdites réserves et desdits bénéfices a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 31 décembre 2011 et d'un certificat émanant du conseil d'administration, qui resteront annexés aux présentes.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la société comme suit:

«Le capital social de la société est fixé à cent vingt-cinq mille EUROS (EUR 125.000.-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq EUROS (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ EUR 2.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, M. J. MORRICE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53461. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154057/74.

(120202994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Sofirom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.680.

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Monsieur Philippe BOSSICARD, expert-comptable, demeurant à B-6800 Libramont, 11, rue de l'Ancienne Gare.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 14 novembre 2012,

laquelle procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée SOFIROM S.à r.l., avec siège social à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.680 (NIN 2001 2415 037).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMANN, de résidence à Differdange, en date du 28 janvier 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 239 du 16 mai 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 7 août 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 329 du 28 février 2002.

Que le capital social de la société s'élève à trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (€ 124.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Philippe BOSSICARD.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Howald à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Philippe BOS-SICARD, expert-comptable, demeurant à B-6800 Libramont, 11, rue de l'Ancienne Gare.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. KARP, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1948. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153989/49.

(120202964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Streff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.114.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendzwoölf, den sechzehnten November;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

**SIND ERSCHIENEN:**

1. Herr Maximilian CHORUS, Diplom-Kaufmann, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 22. April 1959, wohnhaft in D-54293 Trier, Von Pidollstrasse 80; und

2. Herr Stefan CHORUS, Speditionskaufmann, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 16. Dezember 1961, wohnhaft in L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "STREFF S.à r.l.", (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 158114, (hiernach die "Gesellschaft"), ursprünglich gegründet wurde unter der Bezeichnung "STREFF PSF SARL",

gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 30. März 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1286 vom 15. Juni 2011,

und dass die Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 15. April 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1461 vom 4. Juli 2011, enthaltend die Annahme durch die Gesellschaft ihrer jetzigen Bezeichnung;

II. Dass das Gesellschaftskapital fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) beträgt, dargestellt durch hundert (100) Anteile von je zweihundertfünfzig Euro (250,- EUR);

III. Dass die Komparenten die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft sind.

IV. Dass die Komparenten beschließen die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft.

V. Dass die Komparenten die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen.

VI. Dass die Komparenten, handelnd als Liquidatoren, erklären alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich, im Verhältnis zu ihrer Beteiligung, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleisten.

VII. Dass den Geschäftsführern volle Entlast für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate erteilt wird.

VIII. Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX. Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon, aufbewahrt werden.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: M. CHORUS, S. CHORUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54816. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154036/49.

(120203262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

#### **Faci International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.017.

L'an deux mille douze, le cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Stéphan CROMBACK, gérant de fortune, né à Neuilly-sur-Seine (France), le 12 mai 1967, demeurant au 19 Avenue du Vivier d'Oie, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Ici représenté par:

Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 octobre 2012

laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

I.- La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «FACI INTERNATIONAL», ayant son siège social au 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, constituée suivant acte du notaire soussigné le 5 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 62 du 21 janvier 2005. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 6 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2694 du 5 novembre 2008 (la «Société»).

II.- La partie comparante agissant en sa qualité de seule associée de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

148688

*Ordre du jour*

1) Décision de transférer le siège social de la Société du 204 route de Luxembourg, L-7241 Bereldange au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

3) Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14601. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2012153687/45.

(120202986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Oceane Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4925 Bascharage, 11, rue de Hautcharage.

R.C.S. Luxembourg B 172.894.

—  
STATUTS

L'an deux mil douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg,

Agissant en tant que mandataire de Monsieur Fernando Manuel CASTANHEIRO MARQUES, employé de bureau, né le 26 janvier 1973 à Soure (Portugal), demeurant à L-4925 Bascharage, 11, Rue de Hautcharage, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "OCEANE GROUP S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Bascharage.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise



au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cents euro (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats nominatifs ou au porteur représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** En cas d'existence d'un conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un

administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Assemblée générale**

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le vingt-cinq du mois de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Dissolution et liquidation**

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Dispositions générales**

**Art. 16.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille treize.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant prénommé, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes ces actions ont été libérées par apport en numéraire à hauteur de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) qui est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de neuf cent vingt euros (920,- EUR).

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, représenté comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-4925 Bascharage, 11, rue de Hautcharage.

2. Est nommé administrateur unique, son mandat expira à l'issue de l'assemblée générale de 2018:

Monsieur Fernando Manuel CASTANHEIRO MARQUES, employé de bureau, né le 26 janvier 1973 à Soure (Portugal), demeurant à L-4925 Bascharage, 11, Rue de Hautcharage,

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira à l'issue de l'assemblée générale de 2018:

La société à responsabilité limitée «TONUS & CUNHA Associés S.à r.l.», et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy. (R.C.S. Luxembourg N° B 139.158).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53679. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153921/155.

(120202452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Promimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 45.159.

L'an deux mille douze, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' «Assemblée Générale») de la société anonyme «PROMIMMO S.A.» (ciaprès la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 45.159, constituée suivant acte notarié du 16 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 557 du 23 novembre 1993. Les statuts ont été modifiés lors de la conversion du capital en euro en date du 10 mai 2000, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 307 du 26 avril 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cornelia METTLEN, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article 1, deuxième alinéa des statuts et de l'article 8, premier alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune;

2. Suppression des dispositions relatives au capital autorisé à l'article 3 des statuts;

3. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

4. Modification de l'article 6 des statuts par l'ajout d'un alinéa introduisant la possibilité pour le Conseil d'Administration de prendre des décisions par voie circulaire;

5. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article 1, deuxième alinéa et l'article 8, premier alinéa sont modifiés, lesquels auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième alinéa).** «Le siège social est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

**Art. 8 (premier alinéa).** «L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à seize heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

*Deuxième résolution*

Le délai fixé dans le cadre du capital autorisé étant expiré, l'Assemblée Générale décide de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé à l'article 3 des statuts.

En conséquence, les cinquième, sixième, septième et huitième alinéas de l'article 3 sont supprimés.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article 4, premier alinéa, et l'article 5, septième alinéa des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

**Art. 4. (premier alinéa).** «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

**Art. 5. (septième alinéa).** «La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Enfin, l'Assemblée Générale décide de supprimer le sixième alinéa de l'article 5 des statuts.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société par l'insertion d'un nouveau cinquième alinéa qui aura la teneur suivante:

**Art. 5. (nouveau cinquième alinéa).** «Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. METTLEN, C. DETREMBLEUR, D. MATTUCCI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14548. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012153957/85.

(120202912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Bridal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 172.923.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of November.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47852,

represented by Mrs Claudia DINIS, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19 November 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Bridal Investments S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

#### **8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

#### **9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **10. Representation.**

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **12. Powers and Voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or email. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **14. Accounting year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **15. Allocation of profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

### **VII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following company is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47 765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.



Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47852,

ici représentée par Madame Claudia DINIS, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Bridai Investments S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

#### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

#### **9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., prédésignée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47 765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, la mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DINIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154221/436.

(120203393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

**Algeco Scotsman FS Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TDR FS Co S.à r.l.)**

**Capital social: EUR 90.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 149.504.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of the month of November.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Algeco Scotsman Global S.à r.l. (previously "Ristretto Group S.à r.l."), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 129540 and represented by Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 14<sup>th</sup> November 2012 which will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of TDR FS Co S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 2<sup>nd</sup> December 2009, by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 21<sup>st</sup> December 2009, number 2482, and registered with the RCS under number B 149504.

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed of Me Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 9<sup>th</sup> October 2012, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all ten thousand (10,000) class A shares, ten thousand (10,000) class C shares, ten thousand (10,000) class D shares, ten thousand (10,000) class E shares, ten thousand (10,000) class F shares, ten thousand (10,000) class G shares, ten thousand (10,000) class H shares, ten thousand (10,000) class I shares, and ten thousand (10,000) class J shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are the following:

*Agenda*

I. Change of name of the Company into "Algeco Scotsman FS Co S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Name.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Algeco Scotsman FS Co S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

II. (i) Acknowledgement of the resignation of Mr Blair Thompson as class A manager and of Mr Eric Lechat as class B manager and (ii) appointment for an undetermined period with effect as from the date of the extraordinary decision of the sole shareholder of (a) Mr Azuwuiké Henry Ndukwu, General Counsel, born on 25<sup>th</sup> May 1959 in Nigeria, residing professionally at 901 South Bond Street, Baltimore, Maryland 21231, United States of America, as class A manager of the Company and (b) Mr Jorrit Willem Cromptvoets, born on 16<sup>th</sup> May 1976 in Voorst, the Netherlands, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as new class B manager.

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company to "Algeco Scotsman FS Co S.à r.l." and to amend and restate article 1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda above.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Mr Blair Thompson as class A manager and of Mr Eric Lechat as class B manager.

The Sole Shareholder further resolved that the following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time with effect as from the date hereof subject to the articles of association of the Company:

a. Mr Azuwuiké Henry Ndukwu, General Counsel, born on 25<sup>th</sup> May 1959 in Nigeria, residing professionally at 901 South Bond Street, Baltimore, Maryland 21231, United States of America, as class A manager of the Company; and

b. Mr Jorrit Willem Cromptvoets, born on 16<sup>th</sup> May 1976 in Voorst, the Netherlands, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as new class B manager.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at € 1,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, this deed is drawn-up in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Esch-sur-Alzette on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu

Algeco Scotsman Global S.à r.l. (précédemment «Ristretto Group S.à r.l.»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 129540 et représentée par Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu du procuration datée du 14 novembre 2012, laquelle restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de TDR FS Co S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 2 décembre 2009 suivant acte reçu de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 21 décembre 2009, numéro 2482, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 149504.

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 9 octobre 2012 suivant acte reçu de Maître Jean-Joseph Wagner, précité, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

3. L'Associé Unique détient l'intégralité des dix mille (10.000) parts sociales de classe A, dix mille (10.000) parts sociales de classe C, dix mille (10.000) parts sociales de classe D, dix mille (10.000) parts sociales de classe E, dix mille (10.000) parts sociales de classe F, dix mille (10.000) parts sociales de classe G, dix mille (10.000) parts sociales de classe H, dix mille (10.000) parts sociales de classe I, et dix mille (10.000) parts sociales de classe J en émission dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

I. Changement du nom de la Société en «Algeco Scotsman FS Co S.à r.l.» et modification en conséquence de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup> Nom.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Algeco Scotsman FS Co S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

II. (i) Acceptation de la démission de M. Blair Thompson en tant que gérant de classe A et de M. Eric Lechat en tant que gérant de classe B et (ii) nomination de (a) M. Azuwuike Henry Ndukwu, directeur juridique, né le 25 mai 1959 au Nigéria, demeurant professionnellement au 901 South Bond Street, Baltimore, Maryland 21231, États-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société et (b) M. Jorrit Willem Cromptvoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que nouveau gérant de classe B.

Après avoir dûment examiné ce qui précède, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de changer le nom de la Société en «Algeco Scotsman FS Co S.à r.l.» et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour ci-dessus.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique a décidé d'accepter la démission de M. Blair Thompson en tant que gérant de classe A et de M. Eric Lechat en tant que gérant de classe B.

L'Associé Unique a ensuite décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société et ce, pour une durée indéterminée avec effet à partir de la date des présentes et sous réserve des statuts de la Société:

a. M. Azuwike Henry Ndukwu, directeur juridique, né le 25 mai 1959 au Nigéria, demeurant professionnellement au 901 South Bond Street, Baltimore, Maryland 21231, États-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société; et

b. M. Jorrit Willem Cromptoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à € 1.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GADZHALOVA, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/11/2012. Relation: EAC/2012/15202. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154056/127.

(120202827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

### **Blue Mountain Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.711.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of November, at 2.00 p.m.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Blue Mountain Fund S.A. SICAV-SIF", a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg in the form of an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) qualifying as a specialised investment fund (fond d'investissement spécialisé), established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 163711, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on September 28, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2572 of October 24, 2011.

The Meeting unanimously accepts the appointment of Mrs. Alexia UHL, employee, professionally residing in Luxembourg, as chairperson (the Chairperson), who appoints as secretary, Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting appoints as scrutineer, Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer and together with the Chairperson, the Secretary constituting the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairperson has declared and requested the officiating notary to state:

A) That this Meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on November 8, 2012.

B) That the agenda of the Meeting is the following:

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of Adeis S.A. to act as liquidator;
3. Appointment of KPMG Luxembourg S.à.r.l to act as liquidation auditor.

C) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; which attendance list, after having been signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

D) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

E) That as it appears from the attendance list, 254,351 shares out of 448,034 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the Meeting is, pursuant to article 67-1 of the law on commercial companies, regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting approves the decision to dissolve the Company and to put it into liquidation in compliance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies (the "Law of 1915"), the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the "Law of 2007"), and the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "Law of 2010"), (and collectively the "Laws") as amended.

*Second resolution*

The Meeting approves the decision to appoint "ADEIS S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 147835, duly represented by Ms. Véronique GILLET, partner, to act as liquidator ("liquidateur") of the Company, for an indefinite term.

*Third resolution*

The Meeting approves the decision to appoint of "KPMG Luxembourg", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149133, to act as liquidation auditor ("commissaire à la liquidation") of the Company.

As no other business matters were tabled the chairman adjourned the Meeting at 2.30 p.m.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred Euros.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54817. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153552/68.

(120203327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Société Européenne de Développements Immobiliers "SEDIMO", Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.771.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29.10.2012 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ZEIMET Jean-Bernard, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2018

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012151261/17.

(120199624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.